



SOMMAIRE

| Des panneaux photovoltaïques installés sur les ouvrages publics | |
|--|----|
| Favoriser la place de la nature et la biodiversité | |
| Faire face aux situations de crise | |
| | |
| II. MOBILITÉ : BORDEAUX MÉTROPOLE DÉPLOIE | |
| LA MULTIMODALITÉ | 10 |
| Transport par câble : retour sur 3 mois de concertation et le bilan de la garante de la CNDP | |
| Le RER Métropolitain trace son sillon | |
| Une liaison performante vers la Pointe de Grave pour les médocains et les métropolitains | |
| La voie Eymet à Floirac, un nouveau corridor pour les transports en commun et les mobilités douces | |
| Une évolution des tarifs TBM pour une meilleure offre de transports en commun | |
| Une commission d'accessibilité pour rendre l'espace public praticable par tous | |
| Plan marche : désencombrer et renforcer l'accessibilité des trottoirs | |
| OIM Bordeaux Aéroparc : fluidifier les déplacements et répondre aux enjeux environnementaux | |
| III. PROPOSER DU LOGEMENT, AMÉNAGER LE TERRITOIRE | 19 |
| Logements sociaux : libérer du foncier métropolitain pour renforcer l'offre | |
| PRU Dravemont à Floirac, un quartier en mutation | |
| Bordeaux Métropole accompagne les projets de proximité | |
| IV. BORDEAUX MÉTROPOLE TERRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS | 21 |
| La flamme olympique accueillie sur notre territoire | |
| Coupe du monde de rugby : 41 projets pour faire rayonner l'événement dans la métropole | |
| Bordeaux Métropole soutient son territoire | |

I. DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA MÉTROPOLE EN ACTION

Métropole Sud, le futur plus grand réseau de chaleur du territoire

5

Jour après jour, Bordeaux Métropole affirme sa volonté de devenir un territoire à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050. Lors de ce conseil, plusieurs grands dossiers s'inscrivent dans cette perspective avec la création du plus grand réseau de chaleur de la métropole et la mise à disposition de foncier pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Face à un environnement changeant et aux conséquences du dérèglement climatique, Bordeaux Métropole anticipe et s'organise avec la création d'une réserve citoyenne métropolitaine et l'instauration d'une taxe GEMAPI permettant notamment le financement de la modernisation des digues en cas de montées des eaux.

Dans ce contexte incertain, la solidarité est essentielle. Entre les communes métropolitaines d'une part, comme on a pu le voir avec le soutien financier accordé aux villes ayant subi des intempéries en juin 2022, mais aussi audelà de nos frontières, telle la subvention exceptionnelle votée ce jour dédiée aux victimes des séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie en février dernier.

La mobilité demeure un sujet phare à l'ordre du jour. Fluidifier les déplacements passe par un éventail de solutions s'adaptant aux différents usages des habitants. Le franchissement du fleuve est une préoccupation majeure, le projet de télécabines a ainsi fait l'objet de trois mois de concertation riches en contributions dont les élus métropolitains ont pris acte lors de ce conseil. Le RER métropolitain, projet pionnier en France, poursuit son déploiement avec l'ouverture de la halte Sainte-Germaine en juin 2023, la modernisation de la ligne du Médoc et un financement supplémentaire de la part du Conseil départemental.

Du côté des transports en commun, la grille tarifaire s'ajuste pour une amélioration de l'offre de service. Quant aux mobilités douces, elles se font leur place dans l'espace public avec la création d'une commission d'accessibilité et un programme de désencombrement des trottoirs, déclinaison du Plan marche.

Alors que la démarche « Métropole à vivre » – un cycle de conférences et d'ateliers pour imaginer la métropole de demain – est en cours, la question du logement et la difficulté à réaliser de nouveaux programmes sociaux restent une préoccupation exprimée dans les échanges du conseil.

Enfin, Bordeaux Métropole réunit les habitants autour de deux grands événements sportifs à venir : la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques. À cette occasion, de nombreuses animations sont prévues dans les communes ainsi que le passage de la flamme olympique au printemps 2024.

À NOTER

Métropole à vivre, les conférences

Mercredi 5 avril - 18h30

La Grande Poste

« Métropoles : territoires de désirabilité ? »

Lise Bourdeau-Lepage, professeur à l'Université Lyon 3

Mardi 2 mai - 18h30

Musée d'Aquitaine

« Sobriété des métropoles : mirage ou véritable révolution ? »

Charlotte Halpern, docteure en science politique, chercheuse au Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po.

Jeudi 22 juin - 18h30

Rocher de Palmer

« Quels nouveaux modèles de société s'inventent au cœur des métropoles ? » Michel Agier, ethnologue et anthropologue.

I. DEVELOPPEMENT DURABLE: LA METROPOLE EN ACTION

En juillet 2021, Bordeaux Métropole s'est fixé de grands objectifs en matière d'énergies renouvelables avec en ligne de mire la volonté de devenir un territoire à énergie positive et bas carbone en 2050. Création de réseaux de chaleur, installation de panneaux photovoltaïques, progressivement les projets s'enracinent dans toute l'agglomération. En parallèle, Bordeaux Métropole consacre du foncier disponible ou soutient financièrement des actions afin de replacer la nature au cœur de son territoire.

Métropole Sud, le futur plus grand réseau de chaleur du territoire

Délibération 55

Le réseau « Métropole Sud » s'étendra sur les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac et Talence avec une extension possible vers les communes de Bègles, Villenave d'Ornon et Mérignac. Il sera alimenté par un mix énergétique associant la biomasse et la géothermie.

La direction du CHU de Bordeaux a récemment manifesté le souhait que les deux établissements hospitaliers Haut Lévêque et Xavier Arnozan soient intégrés dès à présent dans le périmètre de la concession. Une étude réactualisée démontre la pertinence et la faisabilité de ce raccord. Un réseau de 5,3 km permettrait de relier les deux hôpitaux et de connecter également un ensemble d'immeubles de logements, pour une livraison prévisionnelle de chaleur de 35 GWh/an.

La livraison annuelle de chaleur du projet Métropole Sud serait ainsi portée à 185 GWh. Ce réseau de chaleur sera le plus important du territoire métropolitain. Avec l'intégration des hôpitaux (+15 M€), le montant prévisionnel total des investissements, en tenant compte de l'inflation et de la hausse des prix des matières premières, serait porté à 87 M€ HT. Sur ce total, comme le prévoit le principe du contrat mixte approuvé en juillet dernier, Bordeaux Métropole porterait en propre une part de l'investissement de façon à maintenir un tarif de chaleur compétitif.

Le projet Métropole Sud permettrait de chauffer 30 000 équivalents logements, soit 20% des objectifs de déploiement de réseaux ENRr à 2030. Il permettrait d'éviter l'émission annuelle de 24 000 tonnes de CO2.

Dans sa stratégie métropolitaine des énergies renouvelables élaborée en juillet 2021, les réseaux de chaleur ont été identifiés par Bordeaux Métropole comme un moyen privilégié de massifier la production d'énergie renouvelable et de récupération (ENRr).

Selon le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le déploiement de nombreux projets permet d'envisager l'atteinte des objectifs suivants : fournir 675 GWh de chaleur en 2028 et 900 GWh en 2050, avec 80% d'énergies renouvelables et de récupération soit 540 GWh (ENRr) en 2028 et 720 GWh en 2050. Bordeaux Métropole a ciblé plusieurs secteurs pour développer les réseaux de chaleur, 16 études de faisabilité ont été lancées. Depuis le début de ce mandat, quatre réseaux ont été attribués : Le Haillan, Grand Parc, Mérignac, Métropole Sud. L'ensemble des réseaux de chaleur actifs dans la métropole (publics et privés) permettaient de produire 275GWh en 2020. En 2025, ils généreront 522GWh et en 2030, 670GWh. Bordeaux Métropole avance et se rapproche jour après jour de ses objectifs.

Des panneaux photovoltaïques installés sur les ouvrages publics

Délibération 53

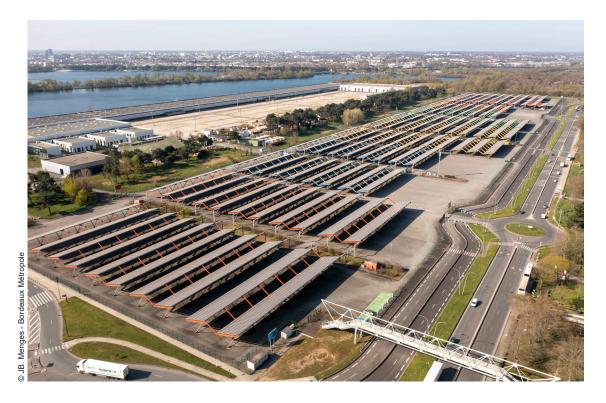
L'installation de panneaux photovoltaïques sur le domaine public fait également partie des grands axes de la stratégie métropolitaine des énergies renouvelables.

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont décidé de mettre à disposition du foncier appartenant au domaine public afin d'implanter des panneaux photovoltaïques. C'est le groupement mené par la société Néomix qui a été retenu à l'issue de l'appel à projets. Au total, les investissements à réaliser par le groupement sont estimés à 8,5 M€HT.

Les sites suivants ont été ciblés et accueilleront des panneaux photovoltaïques :

- Centre routier des trois cardinaux à Bordeaux (3,3 MWc)
- Parking du Stade Colette Besson à Bordeaux (1,21 MWc)
- Parking relais des Lauriers à Lormont (0,5 MWc)
- Parking Relais des Pyrénées à Villenave d'Ornon (0,3 MWc)

La puissance globale de ces installations s'élève à 4,6 MWc, soit 10% de l'objectif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à horizon 2026, pour une production annuelle d'environ 5,3 GWh. Mise en service courant 2025. Les redevances liées à l'occupation de ces espaces sont de 0,1€/m² de panneaux photovoltaïques.



Favoriser la place de la nature et la biodiversité

Délibérations 9, 10 et 88

La Métropole met son foncier à la disposition des communes pour réaliser des projets ayant pour objectif de replacer la nature au cœur du territoire. C'est le cas par exemple à Bègles où Bordeaux Métropole cède une parcelle de 26 000 m² dédiée à la création d'une ferme agroécologique couplée à un projet d'insertion sociale.

Au Haillan, Bordeaux Métropole a décidé de moderniser son site horticole.



Cet investissement de 30M€ permettra de faire face aux besoins croissants de végétalisation urbaine en rénovant les serres et en améliorant les conditions de travail des agents métropolitains.

Dans le cadre du programme européen Life Biodiver'Cité et Résilience, Bordeaux Métropole s'engage à créer des espaces de ressourcement nécessaires à la biodiversité. Pour ce faire, une convention de recherche et de développement avec le Laboratoire CNRS-Passages a été votée par les élus métropolitains, ainsi que l'attribution de 70 000 € pour mettre en œuvre le projet. Ainsi, cinq parcs situés dans la métropole seront choisis et étudiés afin d'évaluer leur ambiance sonore. Plus un espace naturel est calme, plus il est propice au développement de la biodiversité. Le bois du Burck, à Mérignac, pourrait être le premier à être retenu comme site d'expérimentation.

Faire face aux situations de crise

Les récentes situations de crise, d'origine sanitaire ou liées au dérèglement climatique, incitent les collectivités à anticiper, se soutenir et réagir.

Le soutien aux communes lors des intempéries

Délibération 2

Face aux dommages causés par des orages de grêles en juin dernier, le Conseil métropolitain a immédiatement décidé de créer un Fonds d'intervention exceptionnel doté en première intention d'1 million d'euros. Ce fonds a également été abondé par les concours volontaires des communes. A ce jour, les communes contributrices ont ajouté 36 000€. Le Conseil métropolitain a ensuite adopté le 7 juillet 2022 le versement d'une première aide d'urgence de 500 000€ pour les communes les plus touchées. Lors du conseil d'aujourd'hui, les modalités de l'aide à la réparation des bâtiments et équipements communaux ont été précisées.

Les communes de Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, le Taillan-Médoc ont demandé à bénéficier du Fonds de concours métropolitain. Le montant global du soutien apporté par Bordeaux Métropole aux communes s'établit à 982 505€.

Création d'une réserve citoyenne métropolitaine

Délibération 52

Une étude menée par France Bénévolat, dont les conclusions ont été confirmées lors des confinements successifs puis avec la mobilisation citoyenne spontanée en soutien à la lutte contre les feux de forêt girondins de l'été 2022, a fait état d'une évolution des formes traditionnelles de l'engagement. La tendance est à une « citoyenneté d'action » plus qu'à l'adhésion associative qui paraît s'essouffler tandis que l'éco-anxiété semble gagner du terrain, notamment chez les plus jeunes.

La Loi Matras du 25 Novembre 2021 rend obligatoire la réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde pour Bordeaux Métropole et prévoit la création de réserves citoyennes intercommunales. Ce plan prépare la réponse aux situations de crise et organise la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

La Réserve Citoyenne Métropolitaine a vocation à intervenir, en collaboration étroite avec les communes et les services de secours qui restent les pivots de l'organisation des opérations, pour soutenir et assister la population en cas de crises, sans se substituer ou concurrencer les services publics, et notamment les services publics de secours et d'urgence.

Les volontaires de la Réserve Citoyenne Métropolitaine trouveront quant à eux un cadre d'action et de mise à disposition clair, des formations adaptées, des exercices de simulation, des temps d'échanges réguliers et une reconnaissance de leur engagement. Recrutés pour une durée d'une année renouvelable, les volontaires de la Réserve Citoyenne Métropolitaine seront bénévoles. Au terme de l'appel à candidatures, ils seront choisis par un comité de sélection après un entretien permettant de vérifier leurs aptitudes, sans condition d'âge, de sexe ni de nationalité. Pour la première année, il est prévu de recruter une cinquantaine de volontaires afin de structurer au mieux le dispositif qui montera en puissance les années suivantes pour atteindre deux cents volontaires à moyen terme.

Le coût de mise en œuvre de la Réserve Citoyenne Métropolitaine est estimé à 15 000 € pour la première année.

Instauration d'une taxe GEMAPI

Délibération 36

Le réchauffement climatique provoque à la fois des catastrophes naturelles ponctuelles mais aussi des modifications plus lentes et plus profondes de l'environnement. La hausse du niveau de la mer peut entraîner des conséquences irrémédiables sur le territoire métropolitain traversé par le fleuve Garonne, à quelques kilomètres de l'estuaire de la Gironde. Pour faire face à ces risques, Bordeaux Métropole a décidé d'engager en 2020 une démarche GEMAPI pour Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations avec comme ambition de limiter l'impact sur les populations. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir de la métropole.

Plusieurs orientations doivent permettre de pérenniser les systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des eaux. Études, travaux de rénovation des digues, moyens humains... la nouvelle stratégie nécessite un besoin de financement : le budget s'élève à 97 M€ sur 10 ans. Par conséquent, une taxe GEMAPI sera instaurée reposant sur l'assiette fiscale des taxes foncières d'habitation bâtie et non bâtie et sur la cotisation foncière entreprise. Le produit de cette taxe sera arrêté chaque année par le Conseil de Métropole avant le 15 avril de l'année en cours. Il est fixé pour 2023 à 0€. Le produit attendu pour 2024 sera débattu lors de la préparation budgétaire à l'automne 2023. A titre d'illustration, une recette de l'ordre de 4M€ supposerait une taxation moyenne d'environ 5€ par propriété bâtie.



II. MOBILITÉ : BORDEAUX MÉTROPOLE DEPLOIE LA MULTIMODALITÉ

Les déplacements dans l'agglomération, et au-delà, sont problématiques pour de nombreux habitants. Il ne s'agit pas de proposer une solution pour résoudre la congestion automobile mais de mettre en œuvre un éventail de solutions adaptées aux besoins des usagers pour fluidifer les déplacements. Ainsi, le RER métropolitain et ses cinq lignes en étoiles (Arcachon, Libourne, Langon, le Médoc et le nord Gironde) constitue une réponse intéressante. Jour après jour, le réseau se modernise et la fréquence des trains augmente, le tout complété par une flotte de cars express.

En parallèle, l'offre de transports en commun dans la métropole se développe et la grille tarifaire s'harmonise avec le niveau de service. Le plan marche poursuit également ses actions. En complément de ce panel de solutions, Bordeaux Métropole réfléchit à des projets innovants, tel le franchissement du fleuve par télécabines.

Enfin, les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) permettent d'aménager le territoire en conciliant développement économique, mobilité et transition écologique. L'OIM Bordeaux Aéroparc poursuit son développement et esquisse l'aménagement du boulevard technologique.

Transport par câble : retour sur 3 mois de concertation et le bilan de la garante de la CNDP

Délibération 40

Améliorer la connexion entre les deux rives de la Garonne est un enjeu essentiel pour l'avenir de la Métropole qui ne possède que 6 franchissements. Le dernier, le pont Simone-Veil, sera livré mi-2024. Avec la croissance démographique, les demandes de mobilité croissent. A partir de ces constats, Bordeaux Métropole propose de réaliser un nouveau franchissement structurant, cette fois-ci par télécabines, pour relier nos territoires. Ce mode de transport apparaît déjà pertinent dans plusieurs agglomérations françaises avec des projets en cours (Vitrolles, Nice) ou bien déjà réalisés (Toulouse, Brest).

Pour porter à connaissance de tous les habitants, de tous les acteurs concernés par ce projet, Bordeaux Métropole a mis en place une concertation qui s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 13 février 2023. Avant que les élus prennent la décision de réaliser cette infrastructure, le Conseil prend acte des différentes observations proposées par les participants et décide d'apporter des réponses aux demandes de précisions et recommandations émises dans le cadre du bilan de la concertation publié le 8 mars 2023 par Mme Marianne Azario, garante désignée par la CNDP (Commission nationale du débat public).

La participation en chiffres :

- 396 personnes se sont rendues aux réunions publiques et forums,
- 2 588 contributions écrites dont 785 contributions sur les registres papier, en ligne, par courrier ou par mail et 1 803 réponses au questionnaire en ligne,
- 1 319 personnes rencontrées lors des 32 stands mobiles organisés,
- plus de 17 000 visites de l'exposition dont 3 317 visites à l'intérieur de la maison écocitoyenne,

- 8 090 documents d'informations distribués (document de synthèse et dossier de concertation),
- 18 314 vues sur la page web dédiée au projet du site internet de bordeaux-métropole,
- 394 vues de la vidéo du projet, 868 vues des réunions publiques sur Youtube,
- 36 retombées presse,
- 93 publications digitales qui ont généré 4 473 887 vues et 42 490 interactions (likes, commentaires, partages, clics...),
- 10 semaines de diffusion de documents : 453 000 exemplaires du Journal de Bordeaux Métropole (double page), 9 semaines d'affichage sur le réseau de tram, 8 insertions Sud-Ouest (1 384 000 lecteurs au total).

Dans l'ensemble, le nombre d'avis favorables est supérieur au nombre d'avis défavorables au projet. Les sujets récurrents portent essentiellement sur l'implantation des stations, les connexions avec les autres modes de transports, l'intégration urbaine du projet dans son environnement, les solutions alternatives, la sécurité, le bruit et l'impact sur les entreprises concernées par les tracés.

Pour sa part, la garante désignée par la CNDP a fait plusieurs remarques sur les modalités et le déroulement de la concertation. Elle insiste sur la qualité de cette concertation qui a permis de débattre dans un état d'esprit constructif, sur la curiosité autour de ce mode de transport qui commence à se développer en France, sur le potentiel d'usagers, sur l'analyse anglée mobilité et les besoins actuels et futurs sur la métropole, sur la nécessité d'intégrer le projet dans son environnement en prenant en compte le classement au patrimoine mondial de l'Unesco du port de la Lune, la protection de la nature (Garonne, parc des coteaux) et le survol d'entreprises et d'habitations.

Avec cette délibération, Bordeaux Métropole prend acte de cette concertation et apporte des éléments de réponse aux préconisations de la garante (cf annexes): partager les résultats avec le public, répondre aux questions des acteurs économiques, préciser l'intégration du projet dans le schéma des mobilités, apporter des précisions sur la capacité et le potentiel de l'équipement, préciser les projets urbains rive gauche, indiquer les futurs renforcements du réseau TBM.



.

Le RER Métropolitain trace son sillon

Délibération 69

Bordeaux Métropole est fortement engagée via son Schéma des Mobilités pour faciliter les déplacements à l'intérieur de son territoire mais aussi pour développer les connexions avec ses territoires voisins. Conformément aux orientations du président de la République, la Première ministre, M^{me} Elisabeth Borne a annoncé le 24 février un grand plan ferroviaire doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros comprenant une partie « RER Métropolitains ». Avec son volet ferroviaire et son volet routier, le RER Métropolitain de Bordeaux et de la Gironde est déjà une réalité pour nombre d'habitants. Premier projet de ce type en France, il monte progressivement en puissance pour plus de trains quotidiens, ponctuels, réguliers et plus de confort pour les usagers. A l'horizon 2030, 64 trains périurbains circuleront chaque jour, soit quasiment le double de l'offre actuelle.

Les trois maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Bordeaux Métropole ont organisé du 20 septembre au 25 novembre 2022 une série de concertations, (une par ligne: Libourne - Arcachon, Langon - Saint-Mariens/Saint-Yzan et Bordeaux/Pessac — Pointe de Grave) préalables aux enquêtes publiques. Globalement, les garants qui ont rendu public le 20 décembre 2022 leurs bilans ont reconnu qu'un bon niveau d'information avait été apporté, et que le public avait pu s'exprimer dans de bonnes conditions. La plateforme de participation a recueilli 781 contributions, 22 contributions ont été déposées sur les registres, les 6 réunions publiques ont accueilli au total 500 participants avec une centaine de prises de parole, deux ateliers participatifs avec une centaine de personnes, 800 personnes ont été rencontrées directement dans l'espace public et dans le train. Les participants ont ainsi pu prendre connaissance du projet, poser toutes leurs questions et émettre leurs avis. L'opportunité du projet, sa gouvernance, ses coûts et financements, le calendrier, son impact sur le développement du territoire et sur l'environnement, les nuisances des travaux, le confort du matériel roulant, les aménagements en gare, aux passages à niveau, l'intermodalité avec le vélo, le bus, les véhicules légers, la fréquence, l'amplitude horaire, la sécurité ont été les principaux thèmes abordés lors de cette phase.

À la suite de la concertation, les projets engagés ont été confirmés et le calendrier prévoit :

• Pour la ligne Libourne - Arcachon :

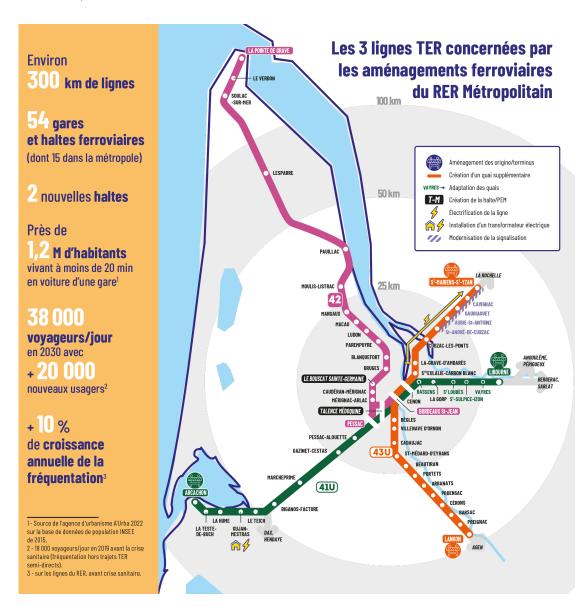
l'ouverture de la halte de Talence Médoquine en 2025, la mise en service du terminus d'Arcachon fin 2026, puis de celui de Libourne en 2027, la fréquence de desserte à la demi-heure sur la ligne attendue pour fin 2027,

Pour la ligne Langon/Saint Mariens – Saint Yzan :

la mise en service des terminus de Saint-Mariens/Saint-Yzan et de Langon, un quai supplémentaire à Bordeaux Saint-Jean à l'horizon 2026-2028. Fin 2028 : la fréquence de desserte à la demi-heure sur la ligne, et les premières diamétralisations fin 2028,

Pour la ligne du Médoc :

l'ouverture de la halte du Bouscat Sainte-Germaine en juin 2023, l'ouverture de la halte de Talence Médoquine en 2025, la mise en service de la fréquence à la demi-heure entre Bordeaux/Pessac et Macau, entre Bordeaux et Lesparre aux heures de pointe, et la fréquence à l'heure entre Bordeaux et Le Verdon/Pointe-de-Grave, en 2030.



Une feuille de route qui s'adapte aux évolutions du projet

Délibération 68

Parallèlement, les trois collectivités concernées (Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde) et la Région Nouvelle-Aquitaine, souhaitent réaffirmer leur volonté de porter ce projet. Une nouvelle feuille de route, légèrement amendée et mise à jour par rapport à celle de mars 2022, est donc proposée dans chacune des trois assemblées territoriales. Les évolutions concernent :

- L'augmentation de la participation financière du Département sur la ligne du Médoc, passant de 50 M€ à 97 M€.
- L'intégration d'un principe selon lequel, en cas d'évolution des coûts du projet, les partenaires se réunissent et décident ensemble des suites à donner.

- La prise en compte des enseignements de la concertation portant sur les demandes d'évolution du projet, feront l'objet d'échanges, d'analyses et d'études tout en prévoyant de potentielles mises à jour ultérieures de la feuille de route pour intégrer ces évolutions.
- La précision des prochaines étapes de la ligne de car express Bordeaux-Blaye (volet routier du projet) dont la mise en service est souhaitée pour janvier 2024 en passant dans un premier temps par la RD1010, puis dans un second temps, après l'aménagement d'une voie réservée, par l'A10.
- La prise en compte d'une avancée significative sur le volet de la tarification. Il est prévu de mettre en place fin 2023 un tarif « TBM+train » permettant aux abonnés TBM d'emprunter les trains pour des trajets intra-Métropole. Cette mesure facilitera et favorisera l'usage du train pour des trajets sur la Métropole.

Une liaison performante vers la Pointe de Grave pour les médocains et les métropolitains

Délibération 66

Dans le cadre de la montée en puissance du RER Métropolitain, la liaison « Ligne du Médoc » (Bordeaux/Pessac – Pointe de Grave) va faire l'objet d'une modernisation de l'infrastructure ferroviaire. En effet, cette ligne est stratégique pour la liaison avec le Médoc mais aussi à l'intérieur de la métropole. Elle comporte actuellement 7 points d'arrêt (Bordeaux, Pessac, Mérignac Arlac, Caudéran Mérignac, Bruges, Blanquefort, Parempuyre), auxquels s'ajouteront prochainement 2 nouveaux arrêts à Talence Médoquine en 2025, et Le Bouscat Sainte-Germaine mi-2023. Elle est également en connexion directes avec les lignes de tramway A, B et C, et prochainement avec la D via l'arrêt au Bouscat, ainsi qu'avec la future ligne Bus Express Thouars-Pellegrin à Talence. Il s'agit d'une des colonnes vertébrales du futur réseau de transports en commun de la métropole.

L'ambition est d'atteindre un service cadencé à la demi-heure sur toute la journée dans sa partie la plus urbaine ce qui implique à la fois une modernisation de la signalisation ferroviaire et l'ajout d'un ou plusieurs points de croisements sur la ligne. Pour ce faire, SNCF Réseau va mener une première phase d'études et d'investigations dont le coût global s'élève à 765 000€, avec une contribution de 255 000 € de Bordeaux Métropole. Parallèlement, la ligne du Médoc va bénéficier d'un important programme de régénération de son infrastructure (voie, ouvrages d'art, hydraulique, caténaire) porté par l'Etat, la Région et le Département.

La voie Eymet à Floirac, un nouveau corridor pour les transports en commun et les mobilités douces

Délibération 12

Dans le cadre du Schéma des mobilités, Bordeaux Métropole poursuit la réalisation de projets exemplaires en associant les riverains. Une concertation a été menée du 21 septembre au 30 novembre 2022 concernant l'aménagement de la voie Eymet qui consiste à créer sur une ancienne emprise ferroviaire une voie de bus bidirectionnelle pour la ligne de bus express structurante dite « circulaire des boulevards ». Cette liaison desservira les Bassins à Flots, Brazza, Bastide Niel, Garonne Eiffel, la ZAC des Quais, la clinique du Tondu, l'Arkéa Arena, le pont Simone Veil. L'aménagement de la voie Eymet, ouverte au vélo, participera également au développement du Réseau Vélo Express (RéVE).

La concertation s'est déclinée sous la forme d'une réunion publique (80 participants) et de registres (près d'une cinquantaine de contributions). A l'issue de cette phase, le projet a évolué en prenant en compte les avis proposés, à savoir le choix de l'option à 2 voies double sens bus + vélos, la réduction de la largeur des voies, la sécurisation des accès des riverains et des utilisateurs de la voie et la nature des revêtements mis en œuvre (matériau, couleur, ...) afin de minimiser le caractère routier et limiter l'effet îlot de chaleur.

Une évolution des tarifs TBM pour une meilleure offre de transports en commun

Délibération 78

À partir de septembre 2023, le réseau TBM va progressivement évoluer et se doter d'une nouvelle offre améliorée pour tous les usagers. Mise en service de la ligne A vers l'aéroport, nouvelles dessertes nocturnes en bus, augmentation de la fréquence des rames de tramway, une plus grande amplitude de fonctionnement notamment le week-end, réseau de bus plus performant grâce à de nouvelles voies dédiées, développement de l'offre des navettes fluviales et des parcs-relais, nouvelle flotte de vélo en libre-service notamment à assistance électrique, desserte améliorée des zones d'activités, augmentation de 108% des liaisons rive droite – rive gauche par rapport au réseau actuel soit plus de 3000 franchissements quotidiens à terme. Au total, l'offre kilométrique commerciale augmentera de près de 8% par rapport au contrat actuel (année 2022 prise en référence) avec notamment + 9,6% d'offre kilométrique de bus (moyenne / sur les 8 ans), + 6,1% d'offre kilométrique de tramway et + 52,9% d'offre kilométrique de navettes fluviales. Dans cette perspective, l'amélioration de la performance de l'ensemble des services s'accompagnera d'une nouvelle grille tarifaire.

La mesure principale concerne le ticket 1 voyage dont le prix n'avait pas augmenté depuis 5 ans. Il passe de 1,70 € à 1,80 € à partir du 1^{er} juillet 2023. Le ticket 2 voyages, dont le prix était inchangé depuis 2016, passe à 3,20 €. Le ticket 10 voyages évolue également pour se fixer à 14,50 € contre 13,70 actuellement. Les Pass Pitchoun (5-10 ans), les Pass Jeunes (11 – 27 ans) et Senior (+ de 60 ans) et le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (Mobibus) conservent leurs prix tout en bénéficiant d'un développement de l'offre. Le pass Tout Public augmente de 3% (51,80 € au mois et 522 € à l'année). Enfin, le Pass Salariés se stabilise à 417,60 €. A noter que l'ensemble des Pass Annuels comprendront l'accès au vélos libre-service et aux abris vélos TBM.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la tarification solidaire prévoit une remise de 100% (gratuité) pour les foyers dont le quotient familial CAF est inférieur à 550, de 50 % pour un quotient familial compris entre 550 et 610 et de 30 % pour un quotient familial compris entre 611 et 942. Ce dispositif qui permet au foyer les plus modestes de se déplacer plus facilement dans la métropole connaît un véritable succès.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de son contrat de concession de service public des transports, Bordeaux Métropole a fait le choix d'intégrer l'ensemble des services de transport scolaire du secondaire (collèges & lycées) aux services de transport du réseau TBM, et ce, dès septembre 2023. Ainsi, les 68 circuits scolaires actuels desservant des établissements du secondaire ont été retravaillés et optimisés en 55 circuits scolaires spécifiques ScoDi construits en complémentarité avec les

lignes régulières. Bordeaux Métropole simplifie la grille tarifaire en mettant en place deux nouveaux tarifs ouverts aux seuls usagers scolaires dont l'inscription au service ScoDi a été validée préalablement :

- Un Pass Annuel Jeune + ScoDi ouvrant à un accès illimité au réseau TBM et aux circuits scolaires ScoDi sur un seul abonnement disponible au tarif du Pass Annuel Jeune, pour ceux qui n'ont pas de ligne régulière adaptée,
- Un Pass ScoDi permettant l'accès aux seuls circuits scolaires spécifiques ScoDi au tarif de 100 € offrant un aller / retour du lundi au vendredi en période scolaire.





Une commission d'accessibilité pour rendre l'espace public praticable par tous

Délibération 91

Bordeaux Métropole crée une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) conformément à la loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Son objectif est de faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap ou âgées en les associant aux prises de décision et de mettre en cohérence les différentes démarches règlementaires menées par la collectivité en matière d'accessibilité : Schéma d'Accessibilité Transport (SD'AP), Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Plusieurs missions sont assignées à la Commission intercommunale : réaliser un constat de l'état d'accessibilité de la voirie, des espaces publics, des bâtiments et des transports, identifier et résorber les « points noirs » pour améliorer les accès.

Aux côtés, des représentants institutionnels (Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, DREAL, TBM ...), la Commission Intercommunale d'Accessibilité accueillera 8 représentants associant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, les personnes âgées, ou d'autres usagers de la ville : Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP Aquitaine), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Droits du Piéton, Espace 33, Association des Paralysés de France (APF), Institution Régionale des Sourds et Aveugles (IRSA), Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV), Fédération Nationale d'Associations d'Usagers des transports (FNAUT).

Plan marche : désencombrer et renforcer l'accessibilité des trottoirs

Délibération 92

Dans cette optique, et pour favoriser plus globalement la mobilité en ville, Bordeaux Métropole met en place le fonds de désencombrement des trottoirs pour favoriser la marche. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du déploiement du premier plan marche de Bordeaux Métropole adopté en novembre 2021 et doté d'un budget de 30 M€ voté début 2022. Aujourd'hui, près de 60 % des habitants réalisent des trajets à pied tous les jours ou presque. La marche permet de répondre aux enjeux de santé, d'apaiser le cadre de vie et de décarboner les mobilités. L'ambition est d'atteindre une part modale de 32% à l'horizon 2030. Afin de désencombrer et de renforcer l'accessibilité des trottoirs, Bordeaux Métropole propose de passer des conventions

avec les communes qui précisent les modalités de prise en charge financière et technique par la métropole de réalisation d'ouvrages de compétence communale. Chaque projet sera évalué et la métropole pourra participer via des fonds de concours (subventions) au financement des aménagements décidés par la commune. Au total, 46 projets sont concernés pour un budget de 5,7 M€ de la métropole.

Concrètement, il s'agit d'enfouir les réseaux d'éclairage public et de télécommunications, de supprimer les potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche, de traiter des priorités relatives à la mise en accessibilité des trottoirs, d'améliorer des cheminements piétons et les aménagements piétons pour accéder aux transports en commun.



OIM Bordeaux Aéroparc : fluidifier les déplacements et répondre aux enjeux environnementaux

Délibération 22

L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc qui s'étend sur 3 371 hectares et sur 3 communes (Mérignac, le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles) constitue un des quatre territoires métropolitains majeurs de développement économique ; il accueillera 50 000 emplois d'ici 2035. Ce projet de grande échelle, propose une approche équilibrée entre les différents enjeux et objectifs des politiques métropolitaines, tant ceux en matière de développement économique, qu'en matière de mobilités décarbonées, de préservation des milieux naturels, de transitions écologiques et énergétiques.

Lors de ce conseil, les élus ont approuvé le dossier avant enquête publique et saisine de l'autorité environnementale ainsi que sur l'engagement des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations requises en vue de la réalisation du boulevard technologique.

Le boulevard technologique, élément structurant du schéma des mobilités de l'Aéroparc, a vocation à relier le terminus actuel de la ligne A du tramway au Haillan Rostand au cimetière intercommunal de Mérignac, en desservant plusieurs zones d'aménagement économique (Cinq Chemins, Ecosphair, Cœur Aéroparc, 45° Parallèle, ...) et à proximité des grandes entreprises et équipements (Thales, Dassault Aviation, Sabena, l'Aéroport et la clinique du Sport, ...).

Le projet d'aménagement du boulevard technologique comprend :

- L'amélioration de la capacité routière avec l'ajout de voies de circulation aux carrefours problématiques
- La réalisation de voies de covoiturage ouvertes aux transports en commun le long du tracé visant à offrir des alternatives à l'autosolisme et améliorer le niveau de service du réseau de transports en commun empruntant des mêmes voies (régularité et vitesse commerciale)
- L'aménagement de voies vertes et la mise en place d'équipements associés (arceaux, abris vélos)
- La réalisation d'un corridor « nature » le long du tracé

Le boulevard technologique permet un réaménagement de voirie en faveur de la multimodalité ce qui permettra une réduction de la congestion et une amélioration de la sécurité des déplacements tous modes. D'autre part, le report modal de l'usage de la voiture particulière sur le vélo, le covoiturage et le transport en commun attendu dans le cadre du projet – par rapport à une situation équivalente sans projet - aura aussi un effet bénéfique sur les nuisances environnementales généralement associées.

Concernant le paysage, le projet prévoit la plantation d'environ 5 900 arbres et 30 000 arbustes en rive de la voie et va ainsi permettre de renforcer le caractère végétal le long du tracé. La surface plantée est de 12ha et représente plus de 30% de la surface totale du projet.

Coût prévisionnel estimé à environ 51 M€ HT avec un financement intégralement assuré par Bordeaux Métropole.

III. PROPOSER DU LOGEMENT, AMENAGER LE TERRITOIRE

Rareté du foncier, hausse des coûts de construction, la question du logement est complexe. Bordeaux Métropole pilote sur son territoire onze projets de renouvellement urbain (PRU). Objectifs : créer et rénover du logement de qualité tout en préservant les équilibres entre les communes.

Logements sociaux : libérer du foncier métropolitain pour renforcer l'offre

Délibération 59

Le conseil de Bordeaux Métropole a voté, pour l'année 2022, les agréments et les réhabilitations de logements sociaux.

Les agréments sont des décisions accordées par Bordeaux Métropole par délégation de l'Etat aux bailleurs de logements sociaux qui permettent la réalisation de ces logements, en déclenchant des prêts et aides financières permettant leur faisabilité.

Bordeaux Métropole connait une baisse, à l'instar des autres métropoles françaises, du nombre d'agréments pour le financement du logement locatif social depuis 2018. 1883 logements locatifs sociaux ont fait l'objet d'un agrément pour l'année 2022, pour un objectif de 3000. Ce chiffre est légèrement à la hausse par rapport à 2020 (1720 logements) et 2021 (1625 logements).

Les mécanismes qui concourent à cette baisse sont connus et partagés par l'ensemble des acteurs de la construction à l'échelle nationale : hausse importante du coût du foncier d'une part et de la construction d'autre part. Le prix de revient des opérations a ainsi mécaniquement augmenté, ce qui entraine une baisse de la production.

Délibérations 6, 8 et 4

L'un des moyens de redresser cette situation pour la Métropole est de céder des fonciers pour y construire des logements, notamment sociaux. Plusieurs délibérations sont allées dans ce sens permettant des projets à Eysines (ZAC Carès-Cantinolle), Ambarès-et-Lagrave (ZAC centre-ville) ou dans le centre-ville de Bordeaux (rue Thiac).



:

PRU Dravemont à Floirac, un quartier en mutation

Délibérations 59 et 65

Les projets de renouvellement urbain s'inscrivent dans la stratégie métropolitaine en matière d'habitat en matière d'habitat et visent à rééquilibrer les territoires, notamment la rive droite et la rive gauche, dans le but de ne pas concentrer tous les logements sociaux au même endroit.

Le parc du logement social est inégalement réparti sur la métropole, surtout celui à très bas loyer. Cette situation étant principalement liée à l'histoire du développement du parc social et des grands ensembles. Mais cette situation n'est pas irréversible, c'est pourquoi plusieurs projets de renouvellement urbain sont portés, dans le but d'atteindre une répartition plus homogène des logements sociaux sur le territoire et ne pas concentrer au même endroit les populations les plus fragiles.

C'est le cas du projet de renouvellement urbain à Dravemont, qui s'organise autour de 5 composantes principales :

- · Le réaménagement de l'entrée de ville
- La création d'une liaison douce entre le futur groupe scolaire, le nouveau pôle commercial, le futur équipement public et le pôle multimodal
- La construction d'une nouvelle polarité de quartier autour d'un pôle commercial rénové et d'un nouvel équipement public
- · La diversification de l'offre d'habitat
- La place des activités économiques : le refonte du pôle commercial, une nouvelle offre de locaux économiques et la valorisation des activités existantes

Le conseil a voté deux délibérations permettant de poursuivre ce projet : d'une part une convention de cofinancement des études entre la ville de Floirac et Bordeaux Métropole et d'autre part la mise en place d'une procédure permettant de recourir à l'expropriation à défaut d'acquisition amiable de fonciers nécessaires à la réalisation du projet.

Bordeaux Métropole accompagne les projets de proximité

Délibération 57

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, Bordeaux Métropole participe au financement de la construction ou de la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2023, quatre projets sont éligibles au règlement d'intervention de la politique de la ville :

- Pessac : l'espace jeune du centre social de la Chataigneraie-Arago (pour les 12-17 ans) autour d'activités de loisirs, de culture, de santé, de numérique, et d'emploi notamment.
- Pessac : aménagement de la plaine des sports du Haut-Livrac.
- Lormont Carriet : rénovation de la piscine.
- Cenon : reconstruction du centre aqualudique au Loret.

IV. BORDEAUX METROPOLE TERRE DE GRANDS EVENEMENTS

En 2023, Bordeaux Métropole vibre au rythme du collectif en accueillant de grands événements sportifs tels le Tour de France et la Coupe du monde de rugby. Les Jeux Olympiques de 2024 se préparent également dans les territoires : Bordeaux Métropole participe à l'organisation du passage de la flamme olympique.

La flamme olympique accueillie sur notre territoire

Délibération 77

Les villes de Saint-Emilion, Libourne, Bordeaux et Bordeaux Métropole sont les quatre collectivités qui accueilleront le passage de la flamme olympique. Ce moment très symbolique se déroulera en mai 2024 en prémices des Jeux Olympiques de Paris. Les élus métropolitains ont approuvé l'organisation de cet événement historique.

Ce parcours sera notamment assuré par des relayeurs locaux. Leur profil ? Des personnes ordinaires ayant accompli des choses extraordinaires dans le domaine du sport, de la culture ou de l'éducation. La sélection des candidats débutera cet été.

Après avoir été allumée en Grèce dans le site antique d'Olympie, la flamme Olympique rejoindra Marseille par la mer, à bord du Belem. Le Relais de la flamme s'échelonnera sur plus de 70 jours dans tout le pays et répond à trois objectifs :

- Engager un maximum de citoyens dans cet événement mondial
- · Mettre en lumière nos territoires
- Valoriser la place du sport dans notre société

Le parcours de la flamme reste à définir entre les quatre collectivités et le Comité Olympique. Pour l'organisation de cet événement, l'engagement financier de Saint-Emilion est de 20 000 €, de 30 000 € pour Libourne, 30 000 € pour la ville de Bordeaux et de 100 000 € pour Bordeaux Métropole.

Les jeux olympiques (26 juillet au 11 août 2024) et paralympiques (28 août au 8 septembre 2024) de Paris 2024 réuniront 15 000 athlètes et des millions de spectateurs avec près de 13 millions de billets vendus. C'est le plus grand événement au monde, avec 32 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs.

Bordeaux Métropole est métropole hôte et accueillera au Matmut Atlantique sept matchs du tournoi de football masculin et féminin dont un quart de finale.

Coupe du monde de rugby : 41 projets pour faire rayonner l'événement dans la métropole

Délibération 70

La Coupe du monde de Rugby France 2023 se tiendra du 8 septembre au 28 octobre. Bordeaux Métropole, désignée « métropole hôte de la Coupe du Monde de Rugby » est en première ligne pour l'accueil de cette prestigieuse compétition.

Le stade de Bordeaux Métropole fait partie des 9 stades retenus, il accueillera cinq matchs de poule de cette prestigieuse compétition dont les champions du monde en titre, les Sud-africains.

samedi 9 septembre à 15h30

Irlande – Roumanie

• dimanche 10 septembre à 21h Pays de Galles – Fidji

• samedi 16 septembre à 15h Samoa – Chili

dimanche 17 septembre à 15h
Afrique du Sud – Roumanie

• samedi 30 septembre à 17h45

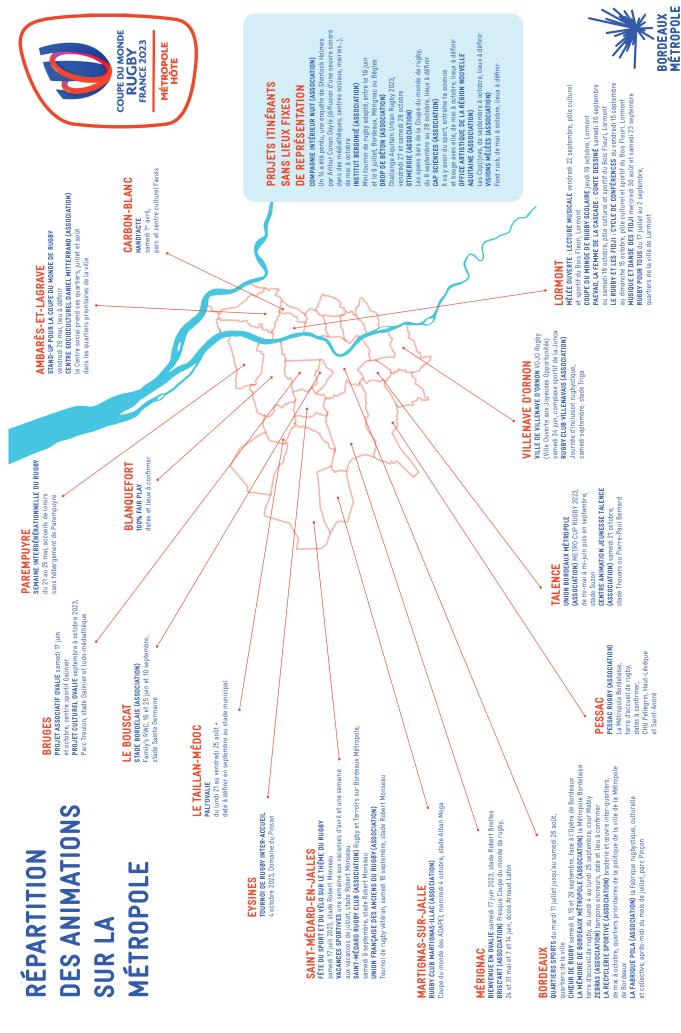
Fidji - Géorgie

Un Village Rugby totalement sécurisé d'une capacité de 10 000 places sera installé au cœur de Bordeaux : au parc des sports Saint-Michel.

A partir de mars et jusqu'à l'événement, la métropole ira à la rencontre des habitants du territoire via le « Bordeaux Métropole rugby tour ». Il prend la forme d'un container aménagé où l'on retrouvera des animations autour du rugby (console de jeux, photobooth, gains d'objets promotionnels...).

Bordeaux Métropole a également lancé fin 2022 un appel à projets doté d'une enveloppe globale de 250 000 € destinés aux associations, collectivités... avec pour objectif d'animer et de valoriser le territoire métropolitain dans son ensemble grâce à une programmation sportive et culturelle riche et variée.

A la clôture de l'appel à projets, 117 dossiers ont été déposés répartis sur 19 communes, ce qui confirme un fort engouement des acteurs du territoire pour ce rendez-vous sportif international. Les projets déposés ont été variés et valorisent de nombreux champs d'intervention : sportif, culturel, secteur de la santé, du numérique et du secteur social. Après arbitrage du jury de sélection, 41 dossiers ont été retenus, répartis sur 12 communes.



Bordeaux Métropole soutient son territoire

Plusieurs évènements d'envergues nationales et internationales sont programmés au cours de l'année 2023. Bordeaux Métropole apporte son soutien, via des subventions, aux structures qui font vivre la culture et le sport sur son territoire :

- 91 000 € à l'association « La mémoire de Bordeaux Métropole »,
- 35 000 € à l'association Allez les filles pour l'organisation du festival RELÂCHE,
- 40 000 € pour l'organisation du festival ODP à Talence,
- 25 000 € à Musique de nuit diffusion pour le festival des Hauts de Garonne,
- 26 000 € à l'association Semer le doute pour le festival international du Film indépendant de Bordeaux,
- 160 000 € pour l'organisation du festival international des Arts de Bordeaux Métropole,
- 40 000 € en faveur de l'Association Villa Valmont pour les résidences d'artistes,
- 60 000 € en faveur de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM) pour l'organisation du Décastar à Talence,
- 25 000 € en faveur de Villa Primrose Bordeaux pour son tournoi de tennis

25 000 € en faveur de l'association Les Girondins de Bordeaux omnisports pour l'organisation d'épreuves nationales de triathlon.

Dans le cadre de sa **feuille de route économique**, Bordeaux Métropole apporte un important soutien financier via une série de subventions aux structures, acteurs et projets locaux afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités et faire rayonner le territoire au-delà de ses frontières :

- 230 000 € à la Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux
- 214 000 € à French Tech Bordeaux en plus de la mise à disposition gratuite par la métropole de locaux correspondant à un montant de 12 750 €,
- 140 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Aerospace Valley,
- 97 000 € en faveur du Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences,
- 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Agri Sud-ouest innovation
- 40 000 € en faveur d'Inno'Vin,
- 30 000 € en faveur d'Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine,
- 40 000 € en faveur d'ODEYS,
- 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Xylofutur,
- 667 000 € en faveur de Bordeaux Technowest,
- 140 000 € en faveur d'Unitec.
- 50 000 € en faveur de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine,
- 198 665 € en faveur de l'association de préfiguration TARMAQ,
- 250 000 € en faveur de l'association Way4Space

Bordeaux Métropole a adopté en juillet 2022 son plan d'actions sur l'Economie Sociale et Solidaire. Ces initiatives, au cœur des territoires, sont respectueuses des personnes et de l'environnement. La métropole poursuit son programme d'accompagnement des structures de l'ESS en accordant un soutien financier de :

- 40 000 € au titre du programme immobilier 2023 de l'entreprise Marie Curry,
- 50 000 € en faveur de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine,
- 70 000 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS),
- 50 000 € en fonctionnement en faveur de l'association France active Nouvelle Aquitaine,
- 43 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE),
- 38 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local (CSDL),
- 55 000 € en faveur de Coop Alpha,
- 21 000 € à la coopérative d'activités Coop et Bât,
- 80 000 € en faveur de l'association GSEF Forum mondial de l'économie sociale,
- 15 000 € à l'Académie des Ruches,
- 20 000 € à l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement,
- 20 000 € à la Couveuse Anabase de la Maison initiative entreprenariat,
- 16 800 € à l'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux Métropole se donne les moyens d'atteindre son ambition en matière de transition énergétique et écologique en soutenant les initiatives menées dans le domaine du développement durable. Plusieurs subventions sont adoptées dans ce sens :

- 33 936,09 € au total à la commune de Bouliac dans le cadre de l'extension et de la végétalisation de son cimetière,
- deux subventions de 15 000 € et 50 000 € respectivement en faveur de l'Association CYCL'EAU pour la tenue du Salon Cycl'eau Bordeaux et du Village de l'Eau,
- 6 000 € au CREAQ pour son programme d'actions 2023,
- 17 500 € au CREAQ pour le dispositif « Tout faire dans la dentelle »,
- 2 000 € à E-Graine Nouvelle-Aquitaine,
- 52 500 € à Graine Nouvelle-Aquitaine,
- 130 900 € à PEP 33 dont 117 9000 € dans le cadre du dispositif des Juniors du Développement Durable
- 137 000 € à l'Agence locale de l'énergie et du climat,
- 2 800 € à la commune du Taillan-Médoc pour acquérir et sanctuariser une parcelle naturelle au sein de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles.
- 8 000 € au titre du projet "Mise en place et animation du PAT (plan alimentaire territorial) Rive Droite et du Défi Familles Alimentation durable et inclusive",
- 70 000 € en faveur du laboratoire de recherche CNRS-Passages sur les exercices 2023, 2024 et 2025 dans le cadre du Programme européen Life Biodiver'Cité et Résilience Création de Zones de ressourcement multibénéfices.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant 06 27 52 48 69 vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot 05 56 99 85 59-06 32 55 15 80 b.javot@bordeaux-metropole.fr

